

Activité et chômage

1 La définition du chômage

Le chômage

concerne l'ensemble des personnes de 15 ans et plus qui répondent simultanément à trois conditions (définition du Bureau international du travail retenue par l'Insee en France)



Les trois conditions pour être un chômeur :

- être sans emploi (ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de l'enquête de référence) ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.



2

La mesure du chômage

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Chômeurs au sens du BIT}}{\text{Pop. active}} \times 100$$

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Pop. active}}{\text{Pop. totale de plus de 15 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'emploi} = \frac{\text{Nbre d'ind. ayant un emploi}}{\text{Pop. totale}} \times 100$$

2

Les formes du chômage



CHÔMAGE DE PLEIN EMPLOI OU FRICTIONNEL

CHÔMAGE CONJONCTUREL

CHÔMAGE STRUCTUREL



Les déterminants de la demande de travail



Les déterminants de l'offre de travail



L'offre et la demande de travail

1 Le marché du travail



Les spécificités du marché du travail

- Contraintes légales et conventionnelles**
- SMIC (salaire minimum)
 - Négociations salariales (le salaire résulte de négociations individuelles et collectives)

Demande de travail = offre d'emploi

- Déterminants de la demande de travail**
- Demande pour le produit
 - Productivité du travail
 - Substituabilité entre le travail et le capital
 - Coût du travail

Offre de travail = demande d'emploi

- Déterminants de l'offre de travail**
- Population active
 - Taux d'activité

2 L'équilibre sur le marché du travail



La demande de travail
Fonction décroissante
du salaire réel



L'offre de travail
Fonction croissante
du salaire réel

Le salaire réel (niveau du salaire, inflation déduite) se fixe à un niveau tel que la quantité de travail offerte est égale à la quantité de travail demandée.

L'accord entre l'offreur et le demandeur donne lieu à un contrat de travail.